

INSCRIPTION SUR LA LISTE D'APTITUDE AUX FONCTIONS
DE MAITRE ASSISTANT AU CAMES

(LAFMA)

2015

Nom : AHO

Prénom : Edouard

EXEMPLAIRE DES PUBLICATIONS

ISSN 1727 – 8651

JOURNAL
de la
RECHERCHE SCIENTIFIQUE
de
L'UNIVERSITÉ DE LOMÉ



LOME - TOGO

Le Journal de la Recherche Scientifique de l'Université de Lomé est
référéncé dans African Journal on Line (AJOL) [www.inasp.org/ajol]

VOLUME 16
(2014)

Numéro 2

• *Comité de rédaction*

Rédacteur en Chef : Prof Moctar L. BAWA
Membres : Prof Komi KOSSI-TITRIKOU
Dr T. ABOTCHI
Dr M. KORIKO
Mr K. AGBAVON

• *Comité de lecture :*

○ *Lettres et Sciences humaines*

Prof N. GAYIBOR (Togo), Prof T.T.K. TCHAMIE (Togo), Prof K.M. NUBUKPO (Togo), Prof S. GLITHO (Togo), Prof Y. AKAKPO (Togo), Prof R. GNABELI (Côte d'Ivoire) Prof K. KOSSI-TITRIKOU (Togo), Prof A. GOEH-AKUE (Togo), Prof K. GBATI (Togo), Dr M. QUASHIE (Togo) Prof A. BLIVI (Togo), Dr K. ESSIZEWA (Togo), Dr D. GBENOUGA (Togo), Dr G. YIGBÉ (Togo), Dr A. ADJI (Togo), Dr T. DANIOUE (Togo), Dr A. AWESSO (Togo).

○ *Sciences juridiques et économiques*

Prof K. AHADZI-NONOU (Togo), Prof K. KPODAR (Togo), Dr A. P. SANTOS (Togo), Prof Ag. N. BIGOU-LARE (Togo), Prof Ag. K. WOLOU (Togo), Prof Ag. A. AGBODJI (Togo), Dr S. A. ADJITA (Togo).

○ *Sciences expérimentales, techniques et médicales*

Prof M. GBEASSOR (Togo), Prof B. SINSIN (Bénin), Prof K. TCHAKPELE (Togo), Prof I. A. GLITHO (Togo), Prof M. MOUDACHIROU (Bénin), Prof K. NAPO (Togo), Prof A. BALOGUN (Togo), Prof. C. de SOUZA (Togo), Prof A. S. BEYE (Sénégal), Prof K. AKPAGANA (Togo), Prof K.H. KOUMAGLO (Togo), Prof A. VIANOU (Bénin), Prof K. SANDA (Togo), Prof G. TCHANGBEDJI (Togo), Prof B. YAO (Côte d'Ivoire), Prof S. GUITTONNEAU (France), Prof M. PRINCE-DAVID (Togo), Prof J-M. HERRMANN (France), Prof A. ABDOULAYE (Niger), Prof G. MATEJKA (France), Prof K. TCHARIE (Togo), Dr A. d'ALMEIDA (Togo), Prof A. TOURE (Burkina-Faso), Prof K.S. AMOUZOU (Togo), Prof M. SOUMANOU (Bénin), Prof K. KOKOU (Togo), Prof K. AKLIKOKOU (Togo), Prof A. JOHNSON (Togo), Prof O. BANTON (France), Prof K. BEDJA (Togo), Dr K. KASSEGNE (Togo), Prof K. N'DAKENA (Togo), Prof E. M. KOFFI-TESSIO (Togo).

**JOURNAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
DE L'UNIVERSITE DE LOME (TOGO)**

VOLUME 16, Numéro 2, (2014)

SOMMAIRE

Série Sciences Naturelles et Agronomie

1. ABOUBACAR K. & al.

Etude des potentialités germinatives pour une régénération naturelle assistée chez *neocarya macrophylla*, fruitier spontané.....1

2. SAHRAOUI N. & al.

Synchronisation des chaleurs à l'aide des éponges vaginales associées aux différentes doses d'eCG chez les brebis,13

3. ONZO F. C. & al. (Bénin)

Cartographie des espèces de feuilles végétales utilisées comme emballages alimentaires en Côte d'Ivoire,19

4. BATAMOSSI Hermann Michel & SEKLOKA Emanuel (Bénin)

Test en milieu réel de dix variétés de riz pluvial - Tolérances à la sécheresse de dix variétés de riz : étude en milieu réel dans la commune de Glazoué au Bénin,37

5. AYISAH K. Dzola, BANITO Agnassim & GUMEDZOE¹ Y. M. Dieudonné (Togo)

Evaluation de la résistance de quelques groupes variétaux d'igname du complexe *Dioscorea cayenensis-rotundata* aux viroses au Togo,45

6. ADJATA K. D. & al. (Togo)

Effet de cinq types de fumure sur le rendement et la sensibilité à la pourriture des fruits à la maturité de deux variétés de tomate (*Solanum Lycopersicum* L.) au Togo,57

7. GNIKPO A. F. & al., (Bénin)

Efficacité d'un ingrédient alimentaire probiotique sur la survie et les performances de croissance des alevins de *clarias gariepinus*,77

Série Lettres et Sciences Humaines

8. Mme d'ALMEIDA-HOUDEDOKE (Togo)

Les peuples du sud-Togo et Bénin : une alliance tacite multiséculaire, 89

9. AZONHE Thierry Hervé Sètonджи Nicéphore (Bénin)

Conditions environnementales des maladies des enfants de moins de cinq ans dans la commune de Ouinhi,103

10. VISSIN Expédit W. (Bénin)

Variabilité climatique et rythmes pathologiques dans le département de l'Alibori,115

11. DADELE A. D. & al. (Bénin)

Influence des caractéristiques générales des gestantes séropositives sur leur qualité d'observance thérapeutique antirétrovirale dans trois milieux au Bénin,135

12. HEDIBLE S. C. & al., (Bénin)
Représentations sociales, hygiène et approvisionnement en eau de consommation à Kétonou
(commune de Sèmè-Podji /Bénin),145

Sciences Economiques et de Gestion

13. AHO E. (Bénin)
Politique d'orientation d'allègement de dette dans les pays pauvres très endettés : cas du Bénin,
.....157

14. Da CRUZ P., Ph.D. (Bénin)
La titrisation de la dette intérieure de l'Etat : une avenue prometteuse pour la gestion de la trésorerie
des Etats en voie de développement,167

15. Dr. QUENUM Y. B., MONTCHO M. D. (Bénin)
Analyse économique des contraintes au développement du marché des racines et tubercules dans le
Centre et le Sud du Bénin,177

Série Sciences expérimentales, techniques et médicales

16. AMEDOME K.M. & al. (Togo)
Prévalence des amétropies en milieu scolaire au sud-Togo : cas de la préfecture des Lacs,189

17. ADJOH K.S. & al. (Togo)
Pleurésies hémorragiques au CHU Sylvanus Olympio de Lomé : aspects étiologiques et évolutifs,
.....199

18. ABOUBAKARI A.S. & al. (Togo)
Influence, à court terme, de la subvention sur le profil épidémiologique, clinique et pronostique des
grossesses et accouchements par césarienne au nord du Togo : étude comparative de 520 cas,
.....205

19.
La pathologie rachidienne en consultation de neurologie au CHU Campus de Lomé, Togo,209

20. LAWSON-ANANISSOH LM. & al.
Apport de la fibroscopie digestive haute dans l'exploration des épigastralgies,217

21. LAYIBO Y. & al., (Togo)
Profil de l'hémogramme au cours de l'accès palustre simple à *plasmodium falciparum* chez les enfants
de 6 mois à 5 ans au Togo,225

22. DAGNRA A. Y. (Togo)
Performance of the biomérieux DBS puncher and dried blood spots to measure hiv-1 viral load by
real-time nuclisens easyq HIV-1 assay,237

23. SOEDJE K.M.A. & al.
Séropositivité au VIH et grossesse au Togo : vécu et représentation à propos de 250 cas au Togo,
.....247

24. BALAKA A. & al.
Troubles du rythme cardiaque chez les malades hypertendus à Lomé (Togo),257

25. N'TIMON B. & al. (Togo)
Dépistage échographique des malformations fœtales au Togo,263

26. TENGUE K. & al. (Togo)	
Prise en charge de l'hématurie au CHU Sylvanus Olympio de Lomé,	271
27. BARRES FOUSSENI I. E. & al. (Bénin)	
Atteintes musculo-squelettiques et pratiques préventives chez les briquetiers Béninois,	277

POLITIQUE D'ORIENTATION D'ALLEGEMENT DE DETTE DANS LES PAYS PAUVRES TRES ENDETTES : CAS DU BENIN

AHO Edouard (*)

(*) Enseignant chercheur à l'ENAM/ Université d'Abomey-Calavi

Email : ahodar@yahoo.fr

(Reçu le 28 Mars 2014 ; Révisé le 14 Mai 2014 ; Accepté le 28 Mai 2014)

RESUME

L'objectif de ce papier est d'analyser la politique d'orientation de l'allègement de la dette au Bénin, pays ayant bénéficié de l'initiative PPTE. Pour atteindre cet objectif, nous partons des considérations théoriques de la dette, présentons la situation du Bénin, avant d'explorer une nouvelle voie d'orientation des ressources de l'allègement de la dette béninoise pour une meilleure réduction de la pauvreté. Les analyses menées font ressortir que le renforcement de la gouvernance au niveau décentralisé et la collaboration entre le pouvoir central et les administrations décentralisées sont des préalables pour une meilleure visibilité des effets de l'allègement de la dette publique extérieure du Bénin.

Mots clés : dette ; pauvreté ; solvabilité ; soutenabilité ; croissance
Classification JEL : F 34 ; F 36 ; I 38 ; Q 58

ABSTRACT

Policy guidance debt relief in heavily indebted poor countries: the case of Benin

The objective of this paper is to analyze the orientation of the debt relief policy in Benin, a country having benefited from the HIPC initiative. To achieve this goal, we start the theoretical considerations of the debt, the present situation in Benin, before exploring a new way of channeling resources from debt relief Benin for better poverty reduction. The analyzes reveal that the strengthening of governance and decentralized cooperation between the central government and the devolved administrations are prerequisites for better visibility of the effects of the reduction of the external debt of Benin

Keywords: debt, poverty, solvency, sustainability, growth
JEL Classification : F 34 ; F 36 ; I 38 ; Q 58

INTRODUCTION

Le phénomène de l'endettement a fait objet de diverses préoccupations dans la littérature. La théorie économique n'est pas restée univoque sur la question de la dette et de son lien avec la croissance voir la réduction de la pauvreté. Au demeurant, deux grandes conceptions ont marquées les débats sur la dette, il s'agit des conceptions traditionnelles et modernes.

La conception traditionnelle génère deux importantes appréhensions issues des analyses de Keynes (1936) et de Ricardo (1817). Pour Keynes l'endettement favorise la relance de la demande globale qui entraîne par l'effet accélérateur une augmentation plus que proportionnelle de l'investissement, provoquant à son tour une hausse de la production. Selon Ricardo (1817), les citoyens voient dans l'emprunt, un impôt différé dans le temps et se comportent comme s'ils sont contraints de payer un impôt ultérieur pour rembourser cet

emprunt quel que soit le décalage intergénérationnel. En d'autre terme, le comportement des agents économiques est guidé par une anticipation à la hausse des impôts.

Au regard des conceptions récentes de l'endettement, deux aspects méritent d'être soulignés.

La conception de l'Ecole des anticipations rationnelles face à l'endettement et les approches alternatives à la théorie Keynesienne. Dans le premier cas Barro (1974) expose sa théorie grâce à la fonction d'utilité inter temporelle à générations imbriquées appelé principe d'équivalence Ricardienne. Il est important de préciser que la paternité revient à Ricardo mais le principe est attribué à Barro (1974). Il approfondit la thèse du Ricardo en combinant les thèmes d'éviction et d'anticipation rationnelle. Selon lui, si le gouvernement finance un accroissement de dépense publique en ayant recours à l'emprunt (important aux Keynesiens), ou s'il abaisse les impôts en laissant la dépense publique et la masse monétaire inchangée, le public va anticiper les hausses d'impôts qui seront nécessaires ultérieurement pour payer les intérêts de la dette accrue et pour rembourser le principal. L'approche alternative de Keynes justifie la nécessité de l'endettement public pour la relance économique.

De tous ces aspects développés le Bénin n'est pas du reste dans le phénomène de l'endettement.

A cet effet, force est de constater que ces dernières années l'évolution de sa dette a atteint des proportions très alarmantes allant même au-delà des 100% du PIB dans les années 98 à 2002 ces proportions sont respectivement de 101,62% en 1998 ; 101,24% en 1999 ; 109,54% en 2000 ; 111,56% en 2001 et 113,01% en 2002 (CAA). En conséquence le Bénin après avoir rempli les conditions pour bénéficier d'un allègement est devenu éligible à l'initiative PPTE en 2003. L'initiative vise à aider les pays qui sont dans l'incapacité de ramener leur dette à un niveau soutenable par les seuils mécanismes traditionnels de réaménagement et de

réduction. Le bilan de l'utilisation de ces ressources dans les secteurs sociaux au Bénin fait constater que le pays à l'instar de la plupart des pays pauvres très endettés s'est engagé dans la mise en œuvre de stratégies de lutte contre la pauvreté à travers l'élaboration d'un document de stratégie de réduction de la pauvreté adopté par le gouvernement en septembre 2002, le premier document de stratégie de Réduction de la pauvreté (DSRP) a été validé par les institutions de Bretton Woods en mars 2003 et couvre la période 2003-2005 la stratégie a connu une mise en œuvre effective à partir de mars 2003 et le premier rapport d'avancement couvrant l'année 2003 a été élaboré et édité et disséminé. Au terme de ce premier rapport de mise en œuvre du DSRP, il apparaît que le DSRP 2003-2005, suppose traduire dans le court terme, la réalisation des OMD à l'horizon 2015, n'a pas suffisamment et explicitement prise en compte toutes les cibles des OMD d'où les critiques formulés.

En effet, des différents allègements obtenus par le Bénin depuis le 18 Juillet 2000 ont servi principalement à la construction et à l'équipement des écoles en matériel de tout genre. De 2000 à 2006 le Bénin a contracté plus de Deux cent vingt-sept milliard de francs CFA pour financer les différents projets de développement. (CAA).

De 2000 à 2006 s'en est suivi un allègement allant de Quatre milliard neuf cent quatre millions deux cent cinq mille trois cent quarante-quatre mille (4.904.205.344 FCFA) jusqu'à Dix milliard trois cent sept millions neuf cent quarante-neuf mille huit cent cinquante-huit (10.307.949.858 FCFA). De même de 2007 avec un allègement de cinq milliard neuf cent cinq millions trois cent trente mille deux cent quatre-vingt-dix (5.901.330.290 FCFA) le Bénin est arrivé en Juin 2013 avec un allègement de deux milliard huit cent vingt-deux millions cinq cent soixante-dix-neuf mille trois cent quarante-trois (2.822.579.343 FCFA) (DPP/CAA Juillet 2013).

L'orientation de ces allègements a servi au Bénin de revoir l'amélioration, l'organisation et le fonctionnement de son système portuaire.

Au niveau du secteur de l'éducation, les objectifs peuvent se résumer à la construction et à l'équipement des salles de classe dans les écoles et collèges de notre pays suivi de l'assistance au association des parents d'élèves, à la prise en charge de l'écolage primaire, à l'appui au nouveau programme d'étude.

Au niveau du secteur de la santé, nous notons beaucoup de subvention dans le programme élargi de vaccination le centre national hospitalier universitaire (CNHU), le programme national lutte contre le paludisme (PNLP), le programme national lutte contre le SIDA (PNLS) sont autant de projets à l'actif du secteur de la santé, achat de médicament et vaccins.

Au niveau des infrastructures plusieurs projets de construction de routes et des pistes de desserte rurale ont été initiés. De nos jours, peut-on dire que les ressources issues de l'allègement de la dette au Bénin sont-elles mieux allouées ?

L'objectif de ce papier est d'analyser la politique d'orientation de l'allègement de la dette au Bénin, pays ayant bénéficié de PPTE. Notre démarche essentiellement analytique se focalisera sur trois aspects.

Après avoir présenté quelques considérations théoriques de la dette, nous analysons la structure et l'évolution de la dette du Bénin, esquisserons un essai de bilan sur l'initiative PPTE au Bénin puis nous explorons une nouvelle voie d'orientation des ressources de l'allègement de la dette béninoise pour une meilleure réduction de la pauvreté.

1. Quelques considérations théoriques de la dette.

La dette publique des Etats a connu une progression alarmante au regard des statistiques des institutions Financières Internationales. La réduction de cette dette publique de l'Etat est une préoccupation majeure ayant fait objet de débats aussi bien théoriques qu'empiriques. Le lien entre la réduction de la dette et le renouveau de la croissance est certes difficile à estimer de manière fiable (Idlemouden et Raffinot, 2005), mais au regard de ce que la réduction de la dette devrait permettre la

disponibilité pour les Etats de ressources financières additionnelles à consacrer aux secteurs potentiellement porteurs de croissance. De façon plus opérationnelle, ce lien peut être mis en exergue en termes de théorie des jeux (Gannagé 1998) pour rendre compte des interactions stratégiques entre les acteurs. Si l'on se réfère à la question de la confiance entre les acteurs et la crédibilité des autorités, l'approche en termes de théorie des jeux trouve toute sa justification (Agenor et Montiel, 1996).

L'idée de la solvabilité de la dette a fait l'objet de débats dans la littérature ; en effet, selon Bachelier et Couillault (2005), la dette publique d'un pays est soutenable si la politique budgétaire menée peut être maintenue sans ajustement excessif dans le futur. Ainsi, la soutenabilité de la dette suppose à la fois que l'Etat soit considéré comme solvable, et liquide. Les évaluations empiriques sur la soutenabilité de la dette extérieure sont généralement fondées sur des modèles issus de la synthèse d'une approche d'analyse de l'endettement extérieur en économie (Domar, 1944). Mais vers les années quatre-vingt apparut une nouvelle approche théorique selon laquelle le remboursement de la dette est désormais analysé comme le résultat d'un processus d'optimisation de leur bien-être aussi bien par le débiteur que le créancier (Cohen, 1986 ; Eaton et al., 1986 ; Eaton et Gersovitz, 1981). Cette nouvelle approche débouche sur la thèse du surendettement, mais malgré le soutien dont elle a bénéficié dans le rang des organismes internationaux (Borensztein, 1990 ; 1991), elle est restée sans incidence sur les résultats d'évaluation empirique.

2. Structure et évolution de la dette extérieure du Bénin

2.1. Structure de la dette extérieure du Bénin

Les grandes périodes de récession des années très reculées sur l'arène internationale ont contraint plusieurs pays à faire face à l'endettement extérieur afin de soutenir leur développement. L'effet immédiat d'une telle stratégie était la hausse de l'endettement

externe conduisant les Institutions financières Internationales en 1996 à adopter un dispositif Général de réduction de la dette des PPTE. Dans ce contexte comment l'on peut lire les structures de la dette extérieure du Bénin ayant pour composante la dette multilatérale et la dette bilatérale.

Au 31 Décembre 2008 la dette due aux créanciers institutionnels multilatéraux totalise un montant de 189,7 milliards de FCFA. Les principaux bailleurs dans cette catégorie demeurent l'Association Internationale pour le Développement (AID) et la Banque Ouest Africain de Développement (BOAD) les autres bailleurs sont la Banque Européenne d'Investissement (BEI) ; le Fonds International pour le Développement en Afrique (BADEA), la Banque islamique pour le Développement (BID) l'organisation des pays Exportateurs de Pétrole (OPEP), le Fond Monétaire Internationale (FMI) et le groupement de la Banque Africaine de Développement (BAD), etc.

Il faut souligner d'une manière globale que la grande part de la dette des pays pauvres très endettés est bilatérale 56% de créance bilatérale, 28% de créance multilatérale et 16% de créance privée mais pour le Bénin la situation est différente. En effet, au 31 Décembre 2008 la dette multilatérale 63,3%. La prépondérance de la dette multilatérale du Bénin s'explique par le recours aux prêts concessionnels que privilégie le pays. Toutefois, l'allocation des crédits a été telle que la reconstruction des ressources n'est pas assurée celles-ci n'ayant pas été affectées prioritairement aux activités productives. Aussi force est de constater que même pour les projets générateurs de revenus, les problèmes de gestion ont souvent entravé la reconstitution voulue des ressources et ont conduit à l'incapacité d'assurer régulièrement le service de la dette. Le cas de la dette rétrocédée aux entreprises publiques est significatif à cet égard. Il s'avère donc qu'en plus de la question d'allocation intersectorielle des crédits, l'efficacité n'a pas toujours été de mise dans les projets financés. La rentabilité des investissements réalisés n'ayant pas été celle

espérée, le poids excessif de la dette extérieure sur l'économie nationale reflète les effets pervers de la détérioration des termes de l'échange ainsi que les faiblesses observées dans l'allocation et la gestion des emprunts.

Plus qu'une question de mesure du poids de l'endettement, le service de la dette est devenu un véritable problème dans la gestion des ressources internes et externe de l'Etat. Il est indéniable que dans l'ensemble la pression sur les ressources financières du pays débiteur est plus ou moins forte selon que les nouveaux tirages sur emprunts sont faibles ou important sur le plan de l'allocation des ressources internes la priorité accordée au paiement du service de la dette extérieure et la régression des tirages sur les prêts ont poussé l'Etat à se désengager des activités productives et mieux se concentrer sur les rôles qui sont siens (justice, sécurité éducation, etc.). A la lumière de toutes ces considérations il nous paraît important de jeter un regard formel sur l'évolution de la dette multilatérale et bilatérale.

Concernant la première évolution, les principaux créanciers du Bénin dans cette catégorie sont les institutions internationales avec une durée plus ou moins longue avec des taux d'intérêts compris entre 0,5% et 3,025%. Sous tendu jusqu'à 50 année d'échéance parfois avec 10 ans de différé (CAA). Pour ce qui est de l'évolution de la dette bilatérale il est important de souligner que la dette du Bénin dans ce contexte est assez diversifiée au regard de la diplomatie agissante mise en œuvre dans la coopération avec le reste du Monde.

A l'instar de ce qui a été fait au niveau de la dette multilatérale, nous apprécierons globalement le niveau des contributions au financement du développement du Bénin à travers les crédits et les conditions dont ils sont assortis dans le processus de l'endettement extérieur. La France reste le premier partenaire en matière de Financement de l'économie béninoise, elle intervient soit par le biais des avances du Trésor soit par les emprunts. Conformément au tableau du cas béninois, le service de la DPP/CAA Juillet 2003 nous fait

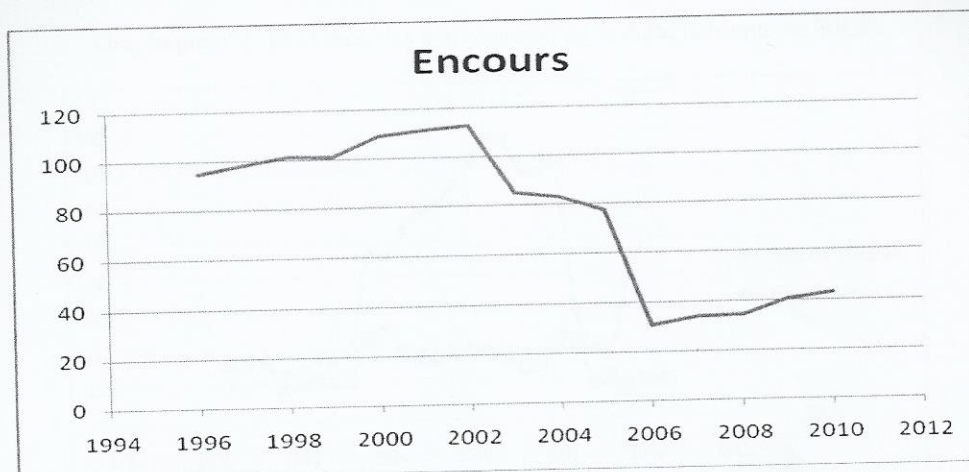
constater les allègements de dette obtenus du 18 juillet 2000 au Juin 2013 dans le cadre de l'IPPTE.

2.2. Evolution de la dette extérieure du Bénin en rapport avec le PIB

Comme tout autre Etat, la dette extérieure du Bénin a pris des proportions qui influent sur

son économie, ainsi conformément au graphique ci dessous, l'encours global de la dette du Bénin montre que la réorganisation économique de l'Etat doit être permanente pour corriger les diverses défections contactées sur l'allure du graphique.

Graphique n°1 : évolution de l'encours global de la dette du Bénin en pourcentage du PIB



Source : auteur, d'après données de la CAA, 2013

Au regard des informations révélées par ce graphique, on peut constater que l'encours global de la dette du Bénin a connu deux phases importantes qui peuvent être délimitées par la période à laquelle le Bénin est devenu éligible à l'initiative PPTE. Au cours de la première phase, l'encours de la dette est resté en moyenne au dessus des 75% du PIB ; c'est la période à laquelle la dette béninoise s'est accumulée malgré le retour à la croissance économique constatée au lendemain des années 90. Faut-il le rappeler, les efforts consentis par le Bénin en matière d'assainissement des finances publiques et d'effort de libéralisation de l'économie. Les réformes engagées lors de cette période ont nécessité d'importantes ressources financières que les institutions financières internationales et les pays du nord n'ont pas hésité à mettre à la disposition du Bénin. La deuxième phase est celle où l'encours de la dette a baissé, en se situant en

moyenne en dessous des 60% du PIB. Cette tendance baissière peut trouver sa justification dans les allègements de dette obtenus par le Bénin après son éligibilité à l'initiative PPTE. Il faut cependant noter que les difficultés auxquelles le pays est resté confronté avec les crises économiques et financières de 2008-2009 ne sont pas restées sans conséquences sur l'encours de la dette, puisque celui-ci a repris légèrement son ascendance après 2008.

2.2.1. La situation du Bénin dans la sous-région en termes d'endettement

La république du Bénin à l'instar des autres pays de la sous-région s'est endettée dans un contexte qui lui permet de faire face à la résolution de certains de ses problèmes économiques. Ainsi avant d'être élu parmi l'initiative PPTE, a connu une situation d'endettement dont les caractéristiques sont en dents de scie. Ainsi, en 1986 si l'encours de la

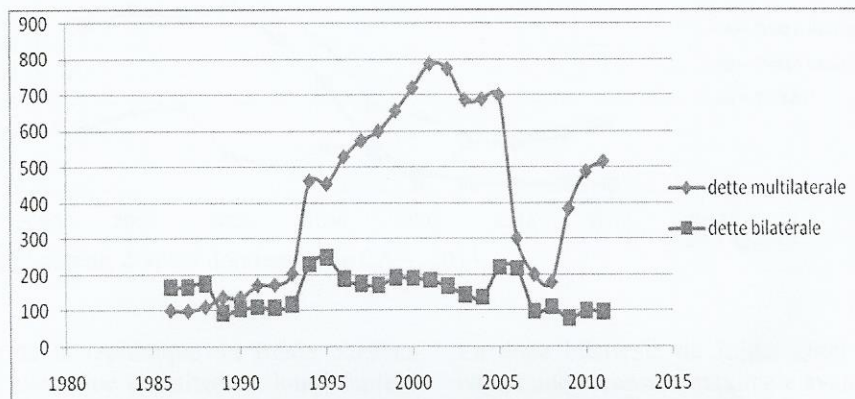
161

dette bilatérale s'élevait à 165,7 en 1996 elle s'élevait à 189,3 pour redescendre à 144,54 pour redescendre à 96,9 en 2011 (CAA). De même, par rapport à sa dette multilatérale les tendances dans la sous-région sont pratiquement les mêmes. Par rapport à la Côte d'Ivoire, le Togo, le Niger et le Burkina-Faso la dette du Bénin occupe une place non négligeable mais rapidement corrigée en 2003 après s'être élue au PPTE (CAA).

2.2.2. Analyse des tendances propres au Bénin

Depuis les années 2003, le Bénin a bénéficié des initiatives d'allègement de la dette PPTE et ADM qui ont permis une restructuration de la dette publique à travers une réduction significative de l'encours de la dette extérieure. L'encours de la dette extérieure a ainsi baissé de moitié entre 2005-2006 en proportion du PIB et s'est établi à moins de 20% depuis 2007.

Graphique n°2: Evolution des composantes de la dette publique au Bénin.



Source : auteur, d'après données de la CAA, 2013

De l'analyse du graphique, il ressort deux natures de dette : la dette multilatérale et la dette bilatérale. La dette multilatérale présente plusieurs pics et s'est accentuée en 2001, cette période a été marquée par une ascendance pour connaître une chute en dents de scie depuis 2002 à 2011. La période 1986 à 1995 a été marquée par une évolution de ces dettes de 33,81% à 80,33% en 1995. De 1996 à 2008 ce ratio a connu une baisse passant de 75,08% à 10,3% en 2008 pour remonter à 62,73% en 2010.

Au regard de la dette bilatérale, la tendance de la courbe a connu en 1988 une ascension de 1987 à 1988 et une chute immédiate en 1989 avant de remonter légèrement jusqu'en 1993. En 1995, après un pic, les autres tendances de cette période varient respectivement de 40 à 75% entre 1987 et 1995 pour connaître une chute de l'ordre de

55% en 2011. Les différentes évolutions de ces dettes varient selon les créanciers : AID, FAD, BOAD BEI, FIDA, FMI (géré par la BCAA) (DPP/CAA, 2013).

Au regard de tout ce qui précède, selon les données disponibles, l'encours de la dette intérieure s'est accru passant de 243,9 milliards en 2007 à 361,7 milliards en 2009. Cette hausse de la dette intérieure est en liaison avec les interventions de l'Etat sur le marché financier par l'émission des bons de trésors et des emprunts obligataires, globalement la dette publique est restée viable sur toute la période 2007-2010 (CAA, DGAE 2011).

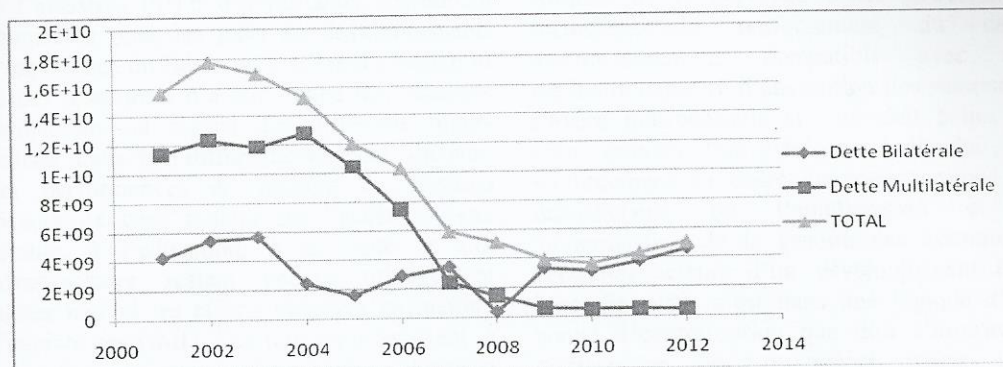
3. Essai de bilan sur l'initiative PPTE

Depuis que la République du Bénin a été élue à l'initiative PPTE en 2003, il lui a été constaté des allègements de dette obtenus. Ainsi, dans un cadre globale, les allègements de dettes

proviennent de plusieurs horizons : RFA, Italie, Pays-Bas, Royaume-Uni, Norvège, France, Canada, Russie, Club de Paris, Chine, Japon, Hors Club de Paris, AID, FAD, BOAD, BEL, FIDA, FMI (Géré par la BCEAO).

Les allègements de dette obtenus du 18 juillet 2003 au 30 juin 2013 dans le cadre de l'IPTE consignés dans le graphique ci-contre révèlent deux aspects fondamentaux. Allègement de dette bilatéraux et de dette multilatéraux.

Graphique n°3 : Evolution des allègements de dette du Bénin dans le cadre de l'Initiative PPTE



Source : auteur, d'après données de la CAA, 2013

La dette de la république du Bénin dans un contexte historique constitue un lourd fardeau pour l'évolution de son économie, ce pendant avec les aménagements opérés au regard des différents allègements obtenus, il ressort que le Bénin à partir de 2003 l'année de son élection à l'initiative PPTE a revu son mode de gestion économique à travers l'orientation des allègements dans divers secteurs sociaux économique de développement. Ainsi les allègements obtenus depuis 2003 ont servi à l'appui du système d'éducation de la protection sanitaire de l'amélioration des infrastructures de développement : construction des salles de classe, des routes, des centres de santé, des centres de loisirs, de la réduction de la pauvreté à travers l'octroi des micros finance au couches vulnérables. L'amélioration des infrastructures portuaire, aérienne, etc. Le secteur tertiaire n'est pas épargné.

De l'analyse concrète du graphique, de Juillet 2000 à Juin 2013 trois allures fondamentales sont observées : l'allègement de dette bilatérale, de dette multilatérale et l'allègement total.

La dette bilatérale de Juillet 2000 à 2003, a connu une ascension maximale avant de chuter en 2005 pour remonter en 2007, avant d'être légèrement en dents de scie jusqu'en juin 2013. En 2008, si cet allègement atteint 366.148.830 FCFA, en 2009 il a atteint 3.320.347.513 FCFA soit un accroissement de 11,02% avant de connaître une nette amélioration en Juin 2013 avec un taux d'accroissement de 138,50%.

Les allègements multilatéraux ont connu une ascension jusqu'en 2003, période au cours de laquelle le Bénin a été élu à l'initiative PPTE. Depuis cette date, jusqu'en 2008 des variations ont été constatées et se présentent comme suit 2004 107,76% ; 2005 87,84% ; 2006 62,53% ; 2007 20,49% ; 2008 12,63% ; 2012 3,85% ce qui montre que les allègements multilatéraux ne sont pas statiques et connaissent des hauts et des bas comme le démontre les différents taux de croissances depuis 2003 jusqu'en 2012. L'aspect total de ces allègements à partir de 2003 a connu en 2006, 2008, 2010, et 2012 les variations respectives 60,80% ; 30,30% ; 21,31% ; 29,81% (DPP/CAA, 2013).

Du constat issu du graphique, il est révélé qu'après 2003 les allègements de dette obtenus sont en baissant constantes et peuvent selon les données 2003 au 30 Juin 2013 atteindre 16,64%.

4. Une approche alternative de l'utilisation des ressources

L'allègement de la dette a dégagé dans le cadre de l'initiative PPTE d'importantes ressources financières pour les pays en développement. L'expérience du Bénin en matière d'affectation de ces ressources n'a pas donné des résultats prometteurs au regard des différents bilans réalisés dans les différents secteurs sociaux. Les performances en matière de services sociaux de base notamment l'accès à l'eau potable, à l'éducation, à la santé et aux infrastructures restent encore relativement faibles malgré les efforts observés en matière d'atteinte des OMD. Ces faits nous amènent à voir dans le sens d'une autre approche d'utilisation des ressources d'allègement de la dette pour une meilleure efficacité. Une telle approche pourra tenir grand compte d'une nécessité de couvrir toutes les couches socioprofessionnelles dans le cadre d'un développement durable.

Ainsi, il urge désormais que les ressources issues de l'allègement de dette servent surtout aux différents projets de développement des jeunes pour régler prioritairement la question de l'emploi des jeunes en tenant compte de la structure de la sphère économique. Une attention particulière devra être accordée à la question du secteur informel, véritable potentiel fiscal à condition que l'on parvienne à mieux l'organiser. Mais au-delà de la question de l'emploi des jeunes, l'accroissement constaté depuis plusieurs années du poids de la dette reste une conséquence de la mauvaise gestion du service de la dette en absence d'une discipline financière rigoureuse. Ceci repose la problématique de la gouvernance financière. En effet, la promotion d'une bonne gouvernance financière est l'une des conditions susceptibles de créer davantage de confiance de la part des bailleurs de fonds quant à la mise en place par ces derniers de conditions facilitatrices d'une meilleure orientation des

ressources d'allègement de la dette. Cela est d'autant plus nécessaire que la coordination des actions entre les bailleurs de fonds et les acteurs de la politique économique nationale exige un climat de confiance afin que les résultats escomptés d'une politique de réaffectation des ressources vers les secteurs sociaux soient atteints.

Au-delà de la nécessité d'une gouvernance financière, le renforcement du cadre macroéconomique compatible avec une meilleure capacité d'absorption des ressources s'avère indispensable si l'on doit éviter les effets pervers d'un syndrome hollandais. Ce renforcement du cadre macroéconomique est indissociable de l'amélioration et la modernisation de la gestion des communes, véritables acteurs d'un développement à la base. En effet, c'est dans une logique d'une bonne décentralisation que doit s'inscrire la réaffectation des ressources issues d'un allègement de la dette pour que l'on puisse parvenir à percevoir les effets réels. Pour ce faire, le renforcement des capacités des ressources humaines intervenant dans la gestion des projets au niveau décentralisé doit être une priorité.

En somme, l'affectation des ressources issues de l'allègement de la dette doit être portée au niveau décentralisé dans l'optique d'impacter le bien-être des populations à la base lorsqu'on sait que la croissance ne saurait être inclusive si l'on ne parvient pas à toucher le cœur de la pauvreté.

5. CONCLUSION

A l'instar des autres pays en développement le Bénin a connu pendant longtemps un accroissement considérable de sa dette extérieure. L'un des remèdes apportés par les institutions financières internationales et les pays du nord à l'épineux problème de l'accroissement infernal de la dette, a été l'allègement à travers l'initiative PPTE. A l'heure du bilan, il est fort malheureusement constaté que les résultats escomptés de l'élection du Bénin à l'initiative PPTE, sont encore loin d'être atteints malgré les quelques

performances obtenues dans quelques secteurs sociaux. Loin de remettre en cause la nécessité d'un allègement de la dette, ce constat amène à repenser une réaffectation des ressources issues de l'allègement de la dette dans une logique de prise en compte des problèmes réels de développement à la base. S'il est vrai que la réduction de la pauvreté est une nécessité pour faire asseoir les bases réelles d'une croissance inclusive, il n'en demeure pas moins que le renforcement de la gouvernance au niveau décentralisé est l'une des conditions et pas des moindres, d'une efficacité et d'une efficience de la réorientation des ressources énormes issues d'une mesure d'allègement de la dette. La politique économique de gestion des ressources de l'allègement de la dette se doit

donc de rompre avec l'excès de centralisation et s'orienter vers un renforcement de la décentralisation de la gouvernance financière si l'on aspire à atteindre les populations à la base. De plus, pour renforcer les performances obtenues par le Bénin en matière d'atteinte des objectifs du millénaire pour le développement, l'occasion est plus que jamais offerte dans le contexte d'allègement de la dette pour accroître au niveau local, les efforts à consentir dans les secteurs sociaux. A cet effet, la collaboration entre le pouvoir central et les administrations décentralisées est de plus en plus indispensable si l'on tient à une meilleure visibilité des effets de l'allègement de la dette publique extérieure du Bénin.

6. REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1. AGENOR P.R. et MONTIEL P.J., 1996. *Development in macroeconomics*, Princeton, New Jersey Princeton University Press.
2. BACHELLERIE A. et COUILLAULT B., 2005. Soutenabilité de la dette publique et crises des pays émergents : présentation des concepts et des instruments de diagnostic ; Banque de France. *Revue de la stabilité financière*, N°6.
3. BARRO R., 1974. "Are Government Bonds Net Wealth?" *Journal of Political Economy*, 82, 1095-1117.
4. BORENSZTEIN E., 1990. «Debt overhang, Credit Rationing and Investment». *Journal of Development Economics*, 22, 315-335.
5. BORENSZTEIN E., 1991. *Debt Overhang, Debt Reduction and Investment: the case of the Philippines*, Document de travail FMI n° WP/90/77, présenté dans Finances et Développement, mars, pp. 25-27.
6. COHEN D., 1986. Monnaie, richesse et dette des nations. *Editions du CNRS*.
7. DOMAR E. D., 1944. «The "Burden of the Debt" and the National Income». *American Economic Review*, 34, 793-827.
8. EATON J. et GERSOVITZ M., 1981. «Debt with potential repudiation». *Review of Economic Studies*, vol. 48.
9. EATON J., GERSOVITZ M. et STIGLITZ J., 1986. «The Pure Theory of Country Risk». *European Economic Review*, vol. 30, mai.
10. GANNAGE E., 1998. *Théorie des jeux et endettement international. Essai d'application à la Jordanie et à l'Egypte*, Dar El Machreq, Beyrouth.
11. IDLEMOUDEN KH. et RAFFINOT M., 2005. *Le fardeau virtuel de la dette extérieure. Une revue de la littérature à l'aune de l'initiative « pays pauvres très endettés » (PPTE)*, Document de travail EURISCO.
12. KEYNES J.M., 1936. *The General Theory of Employment, Interest and Money*. London, Vol. VII, Macmillan.
13. RICARDO D., 1817. *Principles of Political Economy and Taxation*. In *The Works of David Ricardo*, J. R. McCulloch, ed. London: John Murray, pp. 1-584.

